

Réf: Dossier N° 176702

Avis de constitution

SOCIETE « VALLEY RIDGE ENERGY SERVICES CÔTE D'IVOIRE »

**Abidjan, Cocody, Abidjan Cocody Angré, route du mahou, après
l'hôtel la ROSE BLANCHE, Lot 00, Ilot 00**

**Aux termes de la DNSV et des Statuts authentiques en date du
05/12/2022 reçus par Me SYLLA SOKONA , NOTAIRE, enregistrés au
CEPICI, le 05/12/ 2022, il a été constitué une SAS U aux**

SOCIETE « VALLEY RIDGE ENERGY SERVICES CÔTE D'IVOIRE »

**Exercer les activités d'une société de services énergétiques ;
Fournir des services (solutions) aux industries de l'énergie, du
pétrole et du gaz.
De s'engager dans les services pétroliers ;
Fournir des services à l'industrie pétrolière et gazière en amont, en
milieu et en aval ;
Fournir une solution de main-d'œuvre/dotation pour les projets et les
organisations dans le secteur de l'énergie ;
Fournir des solutions d'approvisionnement et une assistance à
l'approvisionnement pour les projets et les organisations du secteur
de l'énergie ;
Représenter les fabricants d'équipement dans le secteur énergétique
;
Participer aux projets de construction dans le secteur énergétique ;
Fournir des solutions pour les projets liés à la haute, moyenne et
basse tension d'énergie ;
Fournir des solutions pour les sociétés de production, de distribution
et de transport (fournitures, installation, réparation, construction,
etc.) dans le secteur de l'énergie ;
Superviser les projets énergétiques à la demande des clients ;
Fournir des services d'entretien pour les projets, l'équipement, des
clients du secteur énergétique ;
Fournir des services d'inspection sur les projets du secteur de
l'énergie ;
Fournir diverses solutions concernant les opérations de forage puits
non limité ;
Développement, cimentation et mise à l'essai, opérations de forage,
complétions et autres services ;
Participer aux activités des sociétés pétrolières internationales dans**

fusion, d'association en participation, d'alliance ou sous toutes autres formes compatibles avec ses intérêts ;

D'une manière générale, toutes les opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets précités ou à tous autres objets susceptibles d'en faciliter le développement, la

1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Abidjan, Cocody, Abidjan Cocody Angré, route du mahou, après l'hôtel la ROSE BLANCHE, Lot 00, Ilot 00

M TELLA BABATUNDE KOLAWOLE (PRÉSIDENT)

null

n°CI-ABJ-03-2023-B17-00011 du 19/01/2023 au Tribunal du Commerce

99 ans

n°05087/GTCA/RC/2023 du 19/01/2023

